

Ecrit par Linda Mansouri le 8 juin 2021

Déviation à Violès : quand les poids lourds ne sont pas les bienvenus



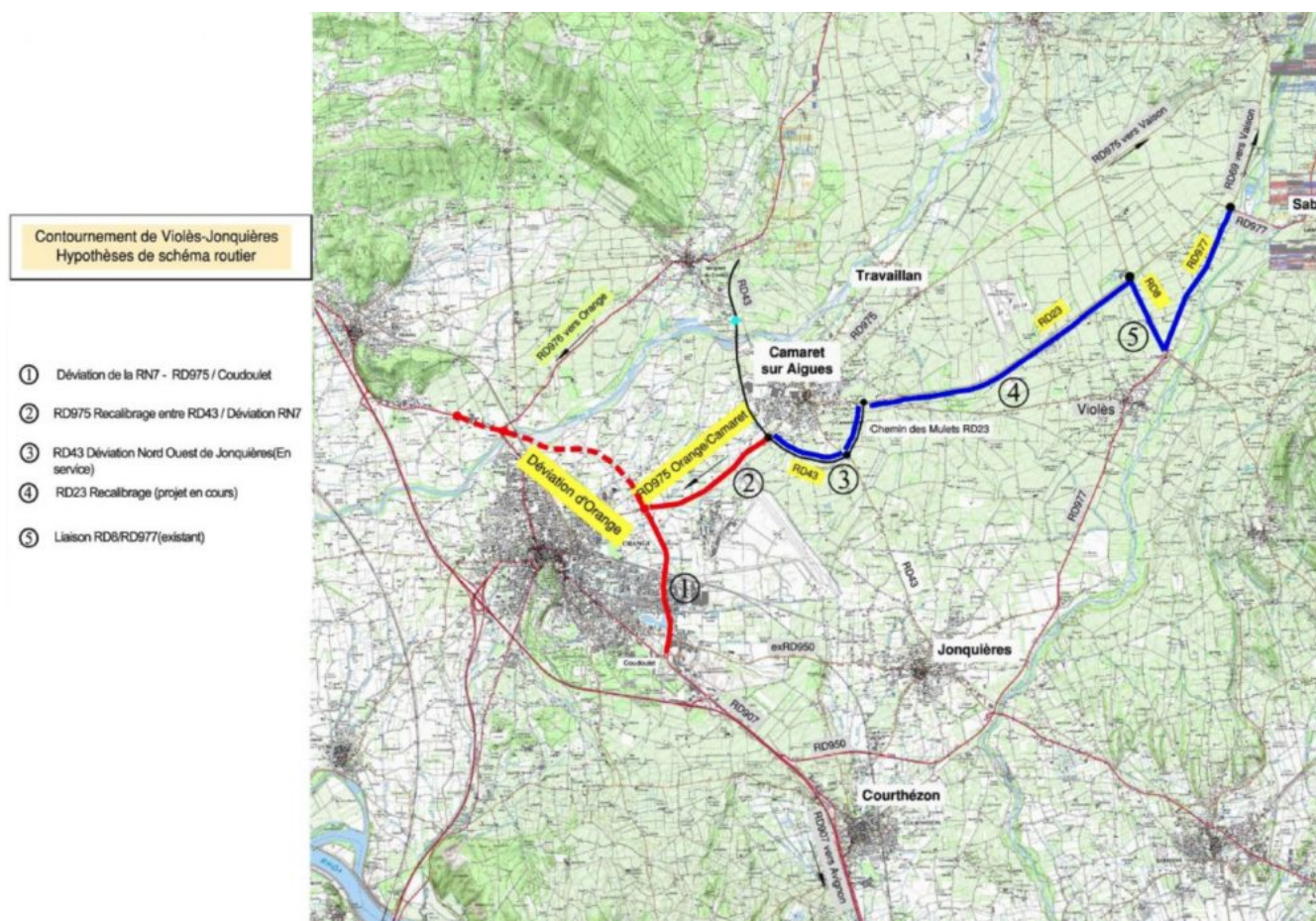
L'association 'Violès sans poids lourds' peut s'appuyer sur la mobilisation de ses 1 100 adhérents, tous engagés dans un bras de fer de longue date : dévier les poids lourds afin de désengorger le centre du village et retrouver sécurité et sérénité. Malgré un projet qui prend forme et des premiers travaux, l'association déplore certains retards qui repousse la déviation à l'horizon 2025.

La tenue de l'assemblée générale de '[Violès sans poids lourds](#)' à la salle des fêtes a été l'occasion de faire le point. Devant un aréopage d'élus concernés par ce grand chantier ([Marie-France Lorho](#), députée de la 4e circonscription, [Yann Bompard](#) et [Sophie Rigaut](#), conseillers départementaux, Louis Biscarrat, maire de Jonquières, et ceux de Vaison-la-Romaine et Entrechaux), le nouveau président [Jonathan Goyon](#) a présenté le projet de grande déviation de Violès. L'association intervient auprès des autorités politiques et administratives afin que soit réalisé, le plus tôt possible, un itinéraire de contournement permettant de dévier les poids lourds, sauf pour desserte locale, en leur proposant un axe structurant plus adapté à leur trafic.

Ecrit par Linda Mansouri le 8 juin 2021

Le projet de déviation

Ce projet comporte deux parties essentielles : l'élargissement de la RD23 de Camaret-sur-Aigues à Sablet. Les travaux d'aménagement de la RD23 ont été réalisés sur une première section. La deuxième section fait l'objet d'une enquête parcellaire préalable aux acquisitions. Deuxième étape : la partie sud de la déviation d'Orange. Le projet de déviation de Violès passe par la réalisation des sections 1 et 2, du giratoire du Coudoulet à la RD975, de la déviation de la route nationale 7 à Orange. Le département de Vaucluse a proposé d'en assurer la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Etat en partenariat avec la Région Paca, la [CCPRO](#) (Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange) et la [ville d'Orange](#).



Ecrit par Linda Mansouri le 8 juin 2021

Déviation de la RN 7 à l'Est d'Orange



Département de Vaucluse - Pôle Aménagement - Conseil départemental de Vaucluse - 4 place Viala - Avignon Cedex 9
www.vaucluse.fr

Un projet dans les cartons depuis 1922

Les conseillers départementaux Sophie Rigaut et Yann Bompard confirment que le projet de déviation de Violès est en cours et avancent la date de 2025 pour la fin des travaux. « Il est rassurant de voir que le projet continue sur sa lancée mais malheureusement les actions prennent du retard. Les travaux de la déviation d'Orange devraient débuter en 2023 », déplore le bureau. André Limbert, adhérent et membre fondateur de VSPL et ancien maire de Violès, affirme entendre parler du projet depuis 1992 ! Il reste présent et mobilisé. Louis Biscarrat, maire de Jonquières, souhaite que la déviation avance rapidement, 2025 lui paraît loin. Il a aussi été évoqué par Mr Prieto, qu'en attendant que la déviation se fasse, il faudrait envisager un itinéraire pour les camions transportant des matières dangereuses. L'association regardera les modalités afin de voir si des actions peuvent être effectuées en ce sens.

Thierry Lagneau témoigne son appui

« Je vous confirme l'engagement résolu du Département pour parvenir au plus tôt à une réalisation effective de l'aménagement considéré », Thierry Lagneau (vice-président du Conseil départemental de Vaucluse) témoignait fin 2020 son soutien à travers un courrier. Deux étapes importantes avaient été franchies : le dépôt du dossier de demande d'autorisation dite 'Loi sur l'Eau' qui donne lieu à une



Ecrit par Linda Mansouri le 8 juin 2021

enquête publique si l’instruction est favorable et la soumission des études techniques détaillées pour avis au futur gestionnaire routier national. Le département annonçait alors en 2020 la réalisation de sondages géotechniques et un diagnostic archéologique (prévu pour fin 2020 - début 2021). Il était également question d’études environnementales et d’investigations foncières pour solliciter l’autorisation de ‘dérogation CNPN’ (dérogation espèces protégées). En attendant, l’association ne s’essouffle pas et maintient les échanges constructifs dans le but de tenir les engagements initiaux. Affaire à suivre.